

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX
N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.05

CONVOCAATION

L'Assemblée générale annuelle des Membres du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le **Vendredi 20 Mai, à 14 heures, au Siège Social, 2, rue Scribe, à Nantes.**

Le prochain Bulletin paraîtra le 21 Mai

LA SITUATION

Les Engrais

Le calme est assez général actuellement dans les affaires d'engrais, sauf toutefois dans notre région de l'Ouest où les ensemencements de blé noir, la plantation prochaine des betteraves, puis dans quelques semaines celle des rutabagas et des choux, exigent encore des quantités im-

portantes de superphosphates, de scories et d'engrais composés.

Une nouvelle baisse sensible du sulfate d'ammoniacal a été décidée par le Comptoir Français de l'Azote, qui a fait passer les 100 kilos de sulfate d'ammoniacal de 145 francs à 135 francs, marchandise prise dans les usines et paiement comptant, expédition par wagons complets. Cette baisse fait diminuer la valeur du degré d'azote ammoniacal de 0 fr. 50 par 100 kilos. Nous avons donc obtenu de nos fournisseurs un abaissement conforme des prix des engrais composés à base d'azote ammoniacal.

Nous donnons ci-après les prix de ces engrais en faisant observer qu'il n'est rien modifié au prix des engrais à base d'azote nitrique.

NOUVEAUX PRIX, VALABLES JUSQU'A NOUVEL ORDRE

N° 1 A	50 50	51 75	52 50
N° 1 A bis	46 25	47 50	48 25
N° 2	73 50	74 75	75 50
N° 4	73	74 25	75
N° 4 A	63 50	64 75	65 50
N° 5 A	72 25	73 50	74 25
N° 7	62 25	63 50	64 25

Phosphates Algérie réduits	18 %	20 50	21 50	22
— — — naturels	20 %	21	22	22 50
— — — naturels	26 %	22	23	23 50
— — — naturels	29 1/2 %	24 75	25 75	26 25
Phosphates Maroc naturels	33 %	30 50	31 50	32
Superphosphates	14 %	29 75	30 75	31 25
— — —	15 %	31 25	32 25	32 75
— — —	16 %	33	34	34 50
— — —	18 %	37	38	38 50

SCORIES. — La ristourne sur les scories n'est plus que de 0.12 par degré pour les commandes à nous parvenir jusqu'au 25 mai, dernier délai.

Sulfate d'ammoniacal	20 %	152	153 25	154
Nitrate de soude	15 %	174 25	175 50	176 25
Nitrate de chaux	13 %	145	146 25	147
Cyanamide SPA	20 %	158	159 25	160
Cyanamide, en sac	15 %	119	120 25	121
Engrais à base de Guano	3 % az. 20 % ac. phosph.	71 75	73	73 75
du Pérou	5 % potasse			

PAS DE CHANGEMENT POUR TOUS LES AUTRES ENGRAIS.

L'impôt foncier sur les terres en 1927

Voici que les avertissements de contribution foncière viennent d'être envoyés dans toutes les communes. Bien des gens, en les comparant avec ceux de 1926, s'étonnent de l'augmentation considérable de la somme qui leur est réclamée. Pourquoi ? nous demande-t-on journellement.

En voici l'explication : L'impôt foncier porte sur le revenu des terres, tel qu'il est indiqué aux matrices cadastrales déposées dans toutes les mairies. Ce revenu, dit revenu net imposable, représente les 4/5 de la valeur locative attribuée à chaque parcelle par l'Administration des Contributions Directes lorsqu'elle procède périodiquement aux évaluations des revenus fonciers, le 1/5 étant exempté forfaitairement en compensation des frais d'entretien.

En 1910 a eu lieu la dernière révision régulièrement faite des valeurs locatives

par le service des Contributions. Ce sont les 4/5 des évaluations de 1910 qui sont toujours portées aux matrices comme revenu imposable, et ont servi d'assiette depuis lors à l'impôt foncier. Le tarif a varié plusieurs fois. En 1926 il était de 12 % pour l'impôt revenant à l'Etat ; mais à son montant il fallait et il faut toujours ajouter la collection des centimes additionnels votés par les Conseils généraux et les Conseils municipaux pour procurer des ressources aux départements et aux communes.

La guerre a interrompu les révisions périodiques. Personne ne conteste que les valeurs locatives fixées en 1910 ne soient aujourd'hui généralement bien en dessous de la réalité. Une nouvelle révision s'impose, mais régulièrement faite, avec la présence de classificateurs désignés par le Conseil municipal parmi les propriétaires de la commune, et comprenant la recherche des changements survenus dans les natures de culture et la qualité des terres.

L'administration a tenté, en 1924, de faire une révision hâtive et exceptionnelle,

bornée aux augmentations de valeur locative. Elle a échoué et a dû arrêter le travail commencé.

En 1925, le Parlement a décidé que les révisions normales seraient reprises et devraient être terminées avant 1931 dans toutes les communes. Il est plus que douteux que ce délai soit suffisant.

En attendant, comme on voulait à tout prix augmenter le rendement de la contribution foncière, la loi du 3 août 1926 sur la création de nouvelles ressources fiscales, a décidé, dans son article 23, qu'à partir du 1^{er} janvier 1927, le revenu imposable des terres serait uniformément majoré de 75 % pour le calcul de l'impôt foncier, et que le taux en serait élevé en principal de 12 à 18 %.

Ainsi, à la fois grosse augmentation de l'assiette de l'impôt ; la parcelle portée à la matrice pour 100 fr. de revenu va payer sur la base de 175 fr., grosse élévation du tarif qui passe en principal à 18 %. Et voilà pourquoi l'impôt foncier de 1926 est sensiblement doublé en 1927.

La majoration arbitraire et uniforme de 75 % sur tous les revenus imposables est une mesure détestable parce que profondément inique. Elle ne tient aucun compte des situations particulières, pour certaines terres, elle est inférieure à la réalité, mais pour bien d'autres qui étaient déjà trop chargées, elle aggrave l'injustice fiscale.

Mesure provisoire dira-t-on, en attendant que la révision régulière des valeurs locatives rétablisse l'équité devant l'impôt. Mais combien d'années ce provisoire durera-t-il ?

Appel des Réservistes en 1927

ALLOCATIONS AUX FAMILLES DES RESERVISTES

Le « Journal Officiel » des 18, 19 et 20 avril 1927 publie une loi portant ouverture d'un crédit de 5 millions de francs sur l'exercice 1927, au budget du Ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, en vue du paiement des allocations et des majorations attribuées aux familles des réservistes, soutiens indispensables convoqués en 1927 pour une période d'instruction.

Aux termes de cette loi, « les familles, dont le soutien devra accomplir un période d'instruction en 1927, pourront recevoir une allocation fixée à 5 francs par jour.

Les enfants à charge du réserviste donneront droit en outre à une majoration de 2 fr. pour le premier enfant, 2 fr. 50 pour le deuxième, 3 fr. pour le troisième et à 3 fr. 50 par enfant à partir du quatrième.

Il est à remarquer que ces allocations sont sensiblement égales à celles dont bénéficient les chômeurs.

La réduction d'un franc (cinq francs au lieu de six alloués aux chômeurs) s'explique par le fait que les réservistes sont nourris pendant leur présence sous les drapeaux.

De plus, la loi a porté le nombre maximum des allocations à attribuer à 24 % de l'effectif appelé sous les drapeaux.

L'attention des intéressés est appelée sur ces nouvelles dispositions ; ils devront produire leur demande d'urgence s'ils ne l'ont déjà fait, à la mairie de leur résidence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France

Elle s'est tenue les 14 et 15 mars 1927, 8, rue d'Athènes, avec son intérêt accoutumé. Nombreux étaient les présidents et les dirigeants des Unions régionales et départementales qui étaient venues, rue d'Athènes, assister à cette prise de contact annuelle entre les chefs de l'Union Centrale et les représentants de 28 régionales ; les uns et les autres exposent, durant deux jours, les résultats de leurs efforts de l'année écoulée et expriment leurs souhaits et leurs vœux afin d'assurer à l'ensemble du mouvement syndical une cohésion de plus en plus étroite.

SEANCE DU LUNDI MATIN

Allocution de M. le Marquis de VOGÜÉ

Elle s'est ouverte par la traditionnelle allocution d'ouverture de M. le Président de Vogüé, qui s'est exprimé en ces termes :

« Mes chers collègues,

« C'est toujours avec une grande joie que votre président voit chaque année revenir le jour de notre assemblée générale. De son poste d'observation, qui est aussi son poste de combat, l'Union Centrale reste évidemment en liaison avec les syndicats et les unions dont elle est l'émulation. Mais elle n'a aucune occasion meilleure que celle-ci pour établir un contact direct avec vous, qui êtes leurs chefs, et qui vivez en plein travail et en pleine action ; et l'échange substantiel de conclusions et de projets qui s'établit entre nous assure à notre œuvre l'unité de direction nécessaire à sa bonne marche et en même temps la diversité de moyens exigée par les contingences.

« Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis notre dernière rencontre, l'Union Centrale a continué à servir de son mieux les intérêts communs des agriculteurs et de leurs syndicats. Cette étape a été marquée par une suite de contestations avec les administrations publiques : le rapport de notre délégué général vous en rappellera tout à l'heure les péripéties. Soit à propos de la taxe sur le chiffre d'affaires, soit au sujet des droits syndicaux, soit sur les questions si graves et si pressantes qui touchent à la politique des engrais, à la politique douanière, à la politique des prix ou à la politique sociale, nous n'avons rien négligé pour remplir notre mandat. Notre action n'est pas de celles qui éblouissent les foules ; nous ne prenons pas l'univers à témoin de nos faits et gestes ; mais les sonorités de la réclame ne sont pas nécessairement l'écho des efforts réellement accomplis.

« Si nous n'avons pas goûté, comme nos amis du Sud-Est, l'amère jouissance des visites policières, nous n'avons cependant pas épargné nos peines. Et sans pouvoir nous flatter d'avoir toujours réussi au gré de nos désirs, nous sommes du moins arrivés à quelques résultats intéressants. En ce qui concerne, notamment, la taxe sur le chiffre d'affaires et l'impôt sur les opérations des syndicats, nos arguments, adoptés et développés par la Confédération Nationale des Associations Agricoles, soutenus par notre dévoué collègue, M. de Monicault, ont obtenu de l'Administration des concessions appréciables.

« Le fait saillant pour cette année agricole a été la formation des Chambres d'Agriculture, ces chambres fantômes dont on est presque surpris de ne plus parler au futur, tant elles tenaient depuis longtemps l'affiche à la porte des cénacles où nous délibérons. L'élection de leurs membres a été en général, on peut le dire, un succès pour les associations agricoles. Dans la plupart des départements, et spécialement dans ceux où elles sont solidement organisées, les agriculteurs, répondant à leur appel, se sont présentés nombreux au scrutin, malgré une période électorale courte et silencieuse, que le bruit de la propagande n'avait pas troublée. Presque partout les candidats proposés par les associations se sont trouvés seuls, ou quand ils ont eu des concurrents ils ont été élus. Cet empressement des électeurs a été, pour beaucoup d'entre nous, une surprise ; le précédent des Chambres de commerce ne nous y avait pas préparés. Il faut sans doute en conclure que le corps électoral élargi à plus nettement pris conscience de ses devoirs, et de l'effort que réclame la défense de ses intérêts. C'est pour nous un double sujet de satisfaction. Car nous pouvons voir là le résultat de l'action persévérante et désintéressée des associations agricoles et la preuve de la confiance qu'elles ont su inspirer aux agriculteurs.

« Nous ne sommes d'ailleurs qu'au début. Il va falloir maintenant que les Chambres d'Agriculture s'organisent et établissent leur programme d'action. Pour accomplir la tâche qu'elles tiennent de leur loi constitutive, elles trouveront dans les associations agricoles de précieux auxiliaires. Leur existence, en effet, ne doit pas empêcher les associations de poursuivre, de développer leur œuvre. Les uns et les autres ont leurs attributions et leurs obligations propres. Les Chambres d'Agriculture sont des organismes officiels, dont le rôle légal est de servir d'intermédiaires entre les pouvoirs publics et les agriculteurs ; elles portent aux pouvoirs publics les vœux des agriculteurs, et apportent aux associations agricoles, le concours de la puissance publique, dans certaines questions d'intérêt général. Par contre, les associations sont et doivent rester des groupements de forces librement constituées pour travailler au progrès agricole dans l'ordre pratique, dans l'ordre économique et dans l'ordre social. Ces deux institutions tendent, en somme, aux mêmes fins, avec des moyens différents. La raison veut donc que, tout en conservant leur indépendance réciproque, elles sachent conjuguer leur action. Leur cordiale entente est nécessaire à la défense des intérêts de l'agriculture et au bien du pays.

« Dans cette collaboration qui peut être si fructueuse, les groupements agricoles ne sauraient manquer d'exercer l'influence à laquelle ils ont droit, par leur expérience et pour les services qu'ils ont rendus. A une condition cependant : c'est qu'ils soient unis entre eux. La Confédération Nationale des Associations agricoles leur en donne le moyen. Ils peuvent y adhérer sans rien perdre de leur indépendance ou de leur personnalité.

« En apportant à ce grand ensemble son concours loyal et désintéressé, notre organisation entend garder son caractère, issu des directions qu'il a reçues de ses premiers chefs, et consacré par quarante années d'action persévérante et féconde. Ces directions, nos chers collègues, nous ont souvent été données de cette place ; mais peut-être n'est-il pas inutile de le répéter, car chaque année qui passe leur apporte une confirmation nouvelle, et permet de mieux saisir les difficultés auxquelles on s'expose en s'en écartant. Peut-être aussi, à la force de les redire nous arriverons à convaincre, s'ils sont de bonne foi, ceux qui cherchent dans notre mouvement, des intentions qui n'y sont pas.

« Il est tout d'abord un principe essentiel : c'est que l'Association professionnelle doit être ouverte à tous ceux qui peuvent, à un titre quelconque, se réclamer de la qualité professionnelle, sans distinction de catégorie dans la profession ou de rang dans la société. Ce principe repose sur des raisons de fait et sur des raisons morales.

« C'est un fait que toutes les catégories d'agriculteurs, — propriétaires, exploitants, ouvriers, — ont des intérêts communs ; intérêts matériels, économiques, sociaux, moraux, se résumant dans une bonne organisation de la production. Leurs intérêts peuvent cependant, sur certains points, être divergents ; mais c'est également un fait, qu'alors l'Association est en mesure de les concilier. Qu'il me suffise de citer à titre d'exemple, et de bon exemple, l'initiative prise par l'Union des syndicats agricoles du Finistère pour le règlement des difficultés que soulève, entre fermiers et propriétaires, la brûlante question des baux ; elle a créé un comité d'arbitrage, comprenant un nombre égal de uns et des autres, et l'avis de ce comité étant accepté par tous, les causes de désaccord ont disparu.

« A ces raisons de fait s'ajoutent des raisons d'ordre moral. Au service de la terre, les rôles sont distribués par une main invisible, qui fixe à chacun de nous sa tâche. Il faut lui obéir. Des uns elle fait des laboureurs ; des autres elle fait des hommes d'étude ou des hommes de loisir. Sans les premiers, la terre resterait stérile ; mais sans les hommes d'étude, qui recherchent les améliorations culturelles, qui combattent les maladies des animaux et des plantes, qui suivent la préparation et l'application des lois, et sans les hommes de loisir, qui peuvent se consacrer au développement des institutions économiques et sociales, le laboureur serait fort dépourvu. Nul n'est donc inutile, en dehors de ceux qui ne font pas leur devoir. Celui qui donne l'effort de sa pensée sert aussi bien la cause commune que celui qui apporte le travail de ses bras.

« Aussi ont-ils droit, l'un et l'autre, à se faire entendre dans la conduite de leurs communs intérêts. Si, au début, les dirigeants des Associations professionnelles ont été les hommes d'étude et les hommes de loisir, c'est que les circonstances les avaient mieux préparés à mettre sur pied ces organisations, vers lesquelles les portait surtout le sentiment du devoir social. Aujourd'hui qu'ils ont réussi, c'est couronner leur œuvre de progrès et lui donner une solidité plus grande, que d'appeler aux devoirs et aux responsabilités de la direction ces laboureurs dont ils ont contribué à augmenter la valeur professionnelle et sociale. Leur collaboration, devenue plus étroite, sera plus féconde en

bons résultats. Et ainsi se formeront, dans les campagnes françaises, les élites dont le pays a tant besoin.

« L'association professionnelle est donc le terrain où peuvent se rencontrer les hommes que réunit le service de la terre : elle doit être comprise de telle sorte qu'ils arrivent facilement à se connaître et à se comprendre. De là le double caractère qu'il faut lui imprimer, et qui est un des principes posés par nos fondateurs. Elle doit être mixte et communale, la petite circonscription permettant mieux, c'est l'évidence même, les rapprochements entre tous ceux qui vivent aux champs. Un groupement régional des petites associations donnera à celles-ci la force matérielle dont elles ont besoin, et qui manquera à leur isolement.

« En pratique, deux systèmes ont été appliqués. Le premier consiste à partir du syndicat communal pour aboutir à une union départementale ou régionale, doublée d'un organe commercial qui lui procure de puissants moyens d'action. Le second consiste à constituer un organisme à rayon plus étendu, susceptible d'acquiescer rapidement une puissance considérable, et le complet ensuite en créant autour de lui, pour exercer l'action morale, de petites institutions de mutualité. De ces deux systèmes, le premier permet d'arriver plus vite au plein épanouissement de l'organisation professionnelle ; les exemples sont devant tous les yeux, et l'Union du Sud-Est en est le plus typique. L'autre système présente un risque grave : c'est de rester en chemin. Il permet alors aux questions extraprofessionnelles, et notamment aux questions politiques, d'entrer en jeu, et d'exercer leur action dissolvante sur un corps professionnel sans cohésion.

« Car c'est aussi un de nos principes fondamentaux de tenir les associations scrupuleusement à l'écart de toute préoccupation d'ordre politique. Pour que leur autorité soit reconnue, tant par les Pouvoirs publics que par les agriculteurs, il importe qu'elles maintiennent complètement et loyalement leur indépendance à l'égard des partis politiques. Puisque tous les partis sont appelés à prendre part à la confection des lois qui régissent notre profession, nos associations auront en leur parlant l'autant plus de crédit qu'elles ne seront inféodées à aucun d'eux, ni par elles-mêmes, ni par leurs chefs. Et comme, d'autre part, l'union de tous les professionnels est nécessaire pour réaliser entièrement les avantages de l'association, il ne faut pas que la discordance des opinions politiques puisse mettre obstacle à leur rapprochement.

« Ce n'est pas là, mes chers collègues, l'exposé d'une théorie abstraite : la leçon des faits est conforme et probante. Elle nous permet de dire que les difficultés qui troublent aujourd'hui, dans certaines régions, l'harmonie de la vie rurale ne seraient sans doute pas nées, si, dès le début, les protagonistes du mouvement syndical avaient observé les préceptes que je viens de rappeler. Puisse l'expérience éclairer, les esprits que nos conseils n'avaient pas su convaincre ! Peut-être n'est-il pas trop tard pour regagner le temps perdu.

« Ces difficultés, mes chers collègues, en retardant sur les ailes quelques éléments de notre troupe, n'empêchent pas le gros de nos forces d'avancer d'un pas assuré vers le terme de notre étape. Vous verrez notamment combien se développe, sous l'active impulsion de l'Office Central de la Mutualité agricole, notre organisation d'assurances mutuelles : son succès montre, mieux que tous les discours, ce qu'on peut attendre de notre méthode. Mais la méthode n'est pas tout. Il faut aux œuvres humaines des idées morales. Grâce à Dieu, ces concours n'ont jamais manqué à notre œuvre : elle le trouve dans les sentiments de tous ses collaborateurs, depuis les chefs jusqu'aux derniers rangs de la troupe. Aussi soyons-nous regarder avec confiance l'avenir qui s'ouvre devant nous. Quelles que soient les aspérités de la tâche, tous les espoirs nous sont permis, si nous prenons comme règles d'action ces vertus qu'ont pratiqués nos grands devanciers et qui sont comme l'esprit de cette maison : la fidélité au devoir, l'oubli de soi-même et le mouvement.

« La mort, comme tous les ans, a prélevé sur nous son lourd tribut. Quatre membres de la Chambre Syndicale, quatre amis chers ont disparu, emportant nos regrets attristés.

« Ce fut d'abord Pierre Milcent, dont le nom maintenait au milieu de nous le souvenir des premières années de l'Union Centrale. Par affluence personnelle autant que par tradition de famille, il s'intéres-

saît au mouvement syndical ; il a contribué activement à son développement, dans le département du Jura où son père avait brillamment marqué sa place. Il est mort à la fleur de l'âge, succombant à un mal perfide, dont il avait supporté les attaques avec le courage et la résignation d'une âme profondément chrétienne.

Le Comte Gérard de Dampierre, depuis longtemps déjà membre de la Chambre syndicale et plus récemment élu membre du Conseil de la Société des Agriculteurs de France, cherchait dans le dévouement aux œuvres professionnelles un moyen de se rendre utile et de remplir son devoir social. C'est au Syndicat des Agriculteurs des Landes qu'il consacrait particulièrement son activité. Nous avons perdu en lui un collègue affable et courtois, dont la collaboration était précieuse pour la sagesse et la pondération de ses conseils.

Edmond Mathis, un Vosgien de haute conscience et de grande droiture, était à la tête du mouvement syndical dans les Vosges. Toujours prêt à rendre service, n'hésitant jamais devant le bien à faire, d'un abord facile et cordial, il avait acquis auprès de ses concitoyens une autorité légitime, qui ouvrait largement devant lui les portes du Conseil Général et du Parlement. Pleuré des agriculteurs syndiqués des Vosges, ses amis et ses électeurs, il laissera aussi d'unanimes regrets parmi nous, ses collègues, que sa mort prématurée a profondément émus.

Louis Darblay, enfin, personnifiant dans notre Chambre syndicale, état-major des provinces françaises, l'Agriculture de la Beauce orléanaise. Président du Syndicat des Agriculteurs du Loiret, membre du Conseil de la Société des Agriculteurs de France et de notre Caisse syndicale d'assurance contre les accidents du travail agricole, il était sincèrement attaché aux institutions de la rue d'Athènes. Elles n'étaient cependant pas le seul théâtre de son activité. Il appartenait au Conseil Général du Loiret jusqu'à sa mort et à la Chambre des Députés pendant plusieurs législatures. Il faisait aussi partie de la Fédération des Associations Agricoles du Centre, de la C. N. A. A. et de plusieurs autres associations ou sociétés. Partout il était pareillement apprécié pour sa bonne humeur, pour son esprit compréhensif et large, pour son dévouement jamais lassé. Nul n'a mieux apprécié ses qualités précieuses que votre président, qui avait en lui un ami fidèle et sûr, et qui gardera pieusement le souvenir de sa longue et affectueuse collaboration.

Ces paroles ont reçu l'approbation unanime de l'auditoire qui souligna de vifs applaudissements le passage relatif aux Chambres d'Agriculture et celui où fut rappelée la doctrine d'organisation professionnelle selon les conceptions qui ont toujours été celles de la rue d'Athènes.

LES ENGRAIS

(Suite)

Nouveaux Prix de la Cyanamide

Au moment de mettre notre bulletin sous presse, nous sommes avisés d'une baisse de 10 francs par cent kilos sur les cyanamides, ce qui nous permet d'établir de nouveaux prix comme suit :

Cyanamide SPA, en fûts, dosage 20 % azote, 148 fr., 149 fr. 25, 150 fr.
Cyanamide granulée en sacs, dosage 15 % azote, 109 fr., 110 fr. 25, 111 fr.
Suivant tonnage demandé.

Concours de la Race Bovine Maine-Anjou

Un concours spécial d'animaux reproducteurs de la race bovine Maine-Anjou aura lieu à Château-Gontier, les 12, 13, 14 et 15 mai.

Ce concours est ouvert aux éleveurs de tous les départements qui présenteront des animaux de race Maine-Anjou, inscrits au Herdbook, ou pourvus de certificats de naissance pour ceux qui n'ont pas atteint l'âge d'inscription, et leur appartenant depuis le 1er février 1927.

L'Apprentissage Agricole familial et la loi du 14 Juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses

MINISTÈRE DES FINANCES

Réponse à une question écrite

11.200. — M. Laine, député, expose à M. le Ministre des Finances qu'une disposition de la loi de finances du 2 mai 1926 étend les bénéfices de la loi de 1922 sur l'encouragement national aux familles nombreuses, aux enfants de treize à seize ans qui continuent leurs études ou qui sont en apprentissage avec un contrat écrit ; que cette dernière disposition exclut donc les artisans père de familles nombreuses, qui font eux-mêmes l'apprentissage de leurs enfants, ceux-ci ne pouvant avoir de contrat chez leurs parents ; que de nombreuses ligues de familles nombreuses, ainsi que le dernier congrès national en particulier, ont émis le vœu « que le bénéfice de la loi (§ 3), soit étendu à des familles de travailleurs, à charge toutefois par les parents de justifier, à titre de contrôle, que l'apprenti fréquente les cours des chambres

de métiers, ou à charge, dans les communes privées de ces cours, de présenter l'apprenti au concours annuel d'apprentissage qu'elles organisent au chef-lieu du département », et demande si une suite a été donnée à ce vœu, ou quelle est son opinion sur la possibilité d'y donner suite. (Question du 17 février 1927).

Réponse. — La question de savoir si les enfants de treize à seize ans, apprenant le métier de leurs parents au sein de la famille, pouvaient être assimilés aux enfants de moins de treize ans au point de vue de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses, a été jusqu'ici tranchée par la négative. En effet, la loi elle-même et le décret ont fait de la conclusion d'un contrat écrit d'apprentissage la condition nécessaire de l'assimilation des enfants de treize ans et une convention de cette nature ne saurait évidemment intervenir entre l'enfant mineur et ses parents. La loi du 22 juillet 1923, et le décret du 27 février 1924 rendu pour son application, exigent les mêmes conditions que la législation de 1913, la solution précédemment indiquée doit être maintenue au regard de l'encouragement national aux familles nombreuses. Mais depuis le 1er mars dernier, un nouvel élément est à prendre en considération. Le Sénat, à cette date, a adopté une proposition de loi relative à l'organisation de l'apprentissage et modifiant divers articles du titre I^{er} du code du travail. L'article 2 de cette proposition astreint le père, la mère ou le représentant d'un mineur, qui entendent l'employer comme apprenti, à en faire la déclaration au greffe du conseil des prud'hommes. Cette déclaration sera assimilée dans tous ses effets à un contrat écrit d'apprentissage. Si cette disposition est ratifiée par la Chambre, elle donnera entière satisfaction aux préoccupations présentées par M. Laine

« Journal Officiel », p. 1309.

Nous souhaitons vivement qu'une solution favorable intervienne dans le sens de la réponse ci-dessus, et qu'elle puisse, sans objection, s'étendre aux familles nombreuses agricoles où l'enseignement de la pratique agricole est donné directement par les parents agriculteurs à leurs enfants. Ce sera encore là un excellent moyen de favoriser le maintien des jeunes gens, garçons et filles, à la terre.

Situation du Marché des Vins

Le calme constaté sur les marchés méridionaux pendant cette dernière période des fêtes de Pâques a porté non sur les prix, mais sur les transactions du commerce avec la propriété, celle-ci étant à peu près dépourvue de toute marchandise. Les courtiers ne sont cependant pas restés inactifs et la course aux quelques rares caves restant chez les viticulteurs est devenue un vrai sport qui a maintenu l'ascension continue des prix ; on ne trouve plus rien à 280 francs l'hectolitre ; quelques ventes de beaux vins en couleur, compte non tenu du degré, se sont traitées à 290 et 295 fr. Le cours de 309 francs l'hectolitre, que l'on considérait, il y a quinze jours, comme un maximum irréalizable, est dans la normale des contrats actuels, et forme la base de toutes les transactions à venir ; on estimait au début de cette semaine qu'il serait dépassé. Les blancs et les rosés se vendent plus facilement et leur cote, qui était inférieure à celle des vins rouges, s'uniformise avec eux. Cette orientation du consommateur vers les vins rouges, plus nutritifs, est un des faits nouveaux et caractéristiques de la campagne actuelle.

La consommation de mars à 3.600.000 hectolitres est encore bien élevée, et si, avec les mois de grosse consommation de mai à août, elle ne se restreint pas, le déficit des existences actuelles dans les caves des négociants et des producteurs s'accroîtra au point que la soudure, même avec l'épuisement des stocks commerciaux consommables, ne pourra avoir lieu. Et dans les régions à céréales où les ouvriers agricoles se contentent actuellement de bière ou de cidre, ils ont nettement réclamé la substitution du vin à ces deux boissons pour la période des moissons ; ce qui met les agriculteurs dans l'embarras, car ils ne savent comment s'approvisionner.

On conçoit, par suite, que les négociants en vin veuillent, devant le vide certain qui aura lieu en fin de campagne, préparer leur approvisionnement et acheter, même en ce mois d'avril, sur souches. Le prix de 18 francs le degré est offert pour les vins de 1927, après celui de 15, 16 et 17 ; l'ascension là aussi continue, mais la propriété refuse, et les achats de ce genre sont tout à fait exceptionnels. La résistance des viticulteurs ne tient pas seulement à l'alca qui s'offrent toujours les ventes sur souches ; elle est surtout influencée, en dehors de l'épuisement certain de tout stock dès 1926, par l'apparence actuelle de la future vendange. L'on est convaincu dans le vignoble méridional et dans tout le vignoble méditerranéen de la médiocre sortie des grappes, surtout sur les aramons, et dans les vieilles vignes, les plus nombreuses. Il est vrai que l'année dernière, la sortie des mannes était fort belle et que les divers accidents ont fortement réduit les belles espérances que l'on fondait sur ces apparences. Il faut souhaiter, dans l'intérêt de tous, consommateurs et producteurs, qu'avec des apparences moindres qu'en 1926, la vendange de 1927 soit supérieure. Mais le printemps 1927, avec un retard de végétation de près de trois semaines, et une apparence réduite des raisins sur l'aramon, n'encourage pas, pour l'instant, les espérances.

(Agriculture) PALEF.

BLÉ ET PAIN

La question que nous posions à la fin du premier paragraphe de notre dernière Chronique, n'est pas restée longtemps sans réponse. Comme il était à prévoir à l'annonce de la réduction des droits de sortie sur les œufs et les fromages, de la liberté d'exportation des beurres et des fromages, de l'augmentation projetée des droits de douane sur les blés étrangers, divers journaux ont immédiatement fait sortir de sa boîte le spectre de la vie chère.

Le ministre de l'Agriculture, qui avait annoncé cette hausse possible des droits protecteurs du blé au cours d'une réunion du Syndicat des grains, s'est senti personnellement et directement atteint par les réclamations de la presse. Aussi, a-t-il tenu immédiatement à mettre à couvert sa responsabilité et à déclarer que loin d'être l'inspirateur de ce relèvement des droits, il s'était efforcé d'en retarder l'application et voulait demeurer libre de les appliquer ou de les suspendre.

Voici, du reste, les termes de la note que le ministre de l'Agriculture a communiqué à la presse :

« Divers journaux, commentant la hausse des cours des blés qui s'est produite dans ces dernières semaines, donnent comme raison de cette hausse une déclaration du ministre de l'Agriculture relative à la majoration possible des droits de douane.

Or, c'est la commission des douanes de la Chambre qui a proposé de porter à 35 fr. le droit d'entrée, en France, des blés étrangers.

Le vote de cette commission et l'annonce que la loi douanière serait votée fin juin pouvaient influencer défavorablement le marché des blés et gêner notre approvisionnement. Aussi, le ministre de l'Agriculture a-t-il saisi de la question le Conseil de cabinet et, d'accord avec lui, il a fait connaître à la commission des douanes sa proposition de relèvement des droits à 35 fr. ne pouvait être acceptée que si son application était reportée après la soudure et que si possibilité était laissée au gouvernement de procéder à des modifications des droits d'entrée, de façon à éviter des manœuvres spéculatives.

C'est cela qu'a annoncé le ministre de l'Agriculture, lors d'une réunion du Syndicat des Grains et alors que les cours des blés s'étaient déjà affermis. Il convient d'ailleurs d'ajouter que la hausse actuelle a été déterminée surtout par une légère augmentation du cours des blés exotiques et de rappeler que le prix du pain a fortement baissé, puisqu'il était, en juillet dernier, de 2 fr. 80 le kilo.

Nous voulons espérer que, dans l'intérêt général, les mesures prises ou annoncées par le gouvernement, qui dénotent un si heureux revirement dans sa politique agricole, seront maintenues ou réalisées, malgré les hésitations du ministre de l'Agriculture.

(Agriculture pratique.)

LE PRIX DU BLÉ

Comme l'indique d'ailleurs très bien le ministre de l'Agriculture dans la note que nous avons reproduite ci-dessus, la hausse du prix du blé en France résulte de la fermeté des cours à l'étranger. L'Association Générale des Producteurs de Blé l'explique de façon lumineuse dans son bulletin de documentation du 23 avril. « Les pays exportateurs sur le marché mondial, écrit-elle, nous donnent une fois de plus l'exemple de leur parfaite organisation contre la baisse. » Et elle ajoute cette phrase, sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention : « Tout cela nous permet de prévoir ce qui attend les pays déficitaires le jour où un mauvais résultat de la récolte mondiale rendra les exportateurs absolument maîtres du marché ».

Quelle sera la tenue du marché mondial ? Pour l'A. G. P. B., tous les facteurs semblent devoir concourir contre la fermeté des prix, la situation de ce marché est essentiellement liée aux perspectives des récoltes et à la façon dont les exportateurs pourront en tirer parti.

Aussi, l'Association des Producteurs de Blé donne-t-elle les conseils suivants :

« Nous répétons donc à tous les producteurs de blés, parce que nous avons la conviction que faisant de travailler dans leur intérêt : vendez votre blé régulièrement, sans restriction devant la hausse et sans affolement devant la baisse si elle survient.

« C'est là l'intérêt général strict des producteurs et nous ne pouvons que leur répéter à nouveau le même conseil. Ceci pour de multiples raisons :

1^o Les producteurs ont intérêt à ne pas faire le jeu de leurs adversaires qui ne cherchent qu'à fléchir la bonne volonté du Gouvernement et empêcher le vote du droit de 35 fr. par le Parlement. Si la prochaine récolte mondiale donne ce qu'elle promet, l'effondrement des cours facilité par l'importance du stock reporté donnerait alors beau jeu à la spéculation.

2^o Nous pensons sincèrement qu'en raison de la situation de l'approvisionnement mondial et des perspectives des récoltes, à moins d'événement tout à fait impossible à prévoir, la fermeté ne peut pas s'accroître beaucoup sur le marché mondial, qui peut-être sera à nouveau, prochainement dominé par les influences baissières.

3^o En ce qui concerne le marché français lui-même, il y a un gros inconnu, c'est l'importance des réserves. Les différentes régions font à nos enquêtes des réponses tout à fait divergentes. Certaines nous signalent l'épuisement presque complet des réserves, d'autres des réserves normales, ou même très abondantes pour cette époque de l'année.

(Agriculture pratique.)

Académie d'Agriculture de France

LES TRAITEMENTS contre l'Uudemis et la Cochylys

M. Pierre Viala présente à l'Académie un travail qu'il a fait paraître ce matin, en collaboration avec M. Marais, ayant pour titre : Les traitements contre les vers de la grappe, eudemis et cochylys.

Cette brochure traite de la répartition de l'eudemis et de la cochylys, de l'évolution de l'eudemis ; papillonnage, pièges et prises de papillons, des méthodes de lutte et des traitements généralisés, des insecticides, de l'époque des traitements contre les diverses générations. Je me borne à en lire les conclusions :

En conclusion, la lutte contre l'eudemis dans le vignoble méridional, sur lequel a porté la pratique de nos traitements efficaces, est la suivante :

Trois traitements aux bouillies cupriques arsenicales, contre la première génération (le premier au moment où les rameaux ont 15 à 20 centimètres de longueur, le troisième en fin de floraison, le deuxième dans l'intervalle de ces deux extrêmes), complété par un poudrage aux sulfures nicotifés entre le deuxième et le troisième traitements liquides.

Contre les dernières générations d'eudemis : traitement aux bouillies cupriques arsenicales ou pyrèthriques, fait au moment où l'indiquent les prises des papillons aux pièges alimentaires ; ce traitement complété par deux ou trois poudrages espacés régulièrement depuis ce traitement liquide jusqu'à la vendange et au moins huit jours avant celle-ci.

Nous pouvons affirmer le succès de la lutte, non pas seulement partiel, mais presque total, si cette méthode est rigoureusement suivie.

M. Prosper Gervais. — Ce qui est intéressant à retenir pour les viticulteurs, c'est que la méthode employée par M. Viala est souveraine. Jusqu'ici, on appliquait un peu à l'aventure le traitement contre la première génération de l'eudemis en se basant sur les effets du papillonnage. Mais les traitements successifs appliqués par M. Viala ont cet avantage de faire coïncider le traitement contre l'eudemis avec le traitement contre la cochylys et aussi contre le mildiou et de faire d'une pierre deux coups. M. Gervais croit toutefois devoir insister sur la nécessité de généraliser ces traitements pour arrêter les invasions d'eudemis. Par son procédé, M. Viala a abouti à des résultats certains sur son vignoble. Mais l'eudemis a pu pendant ce temps se multiplier dans les vignobles voisins. Il est donc nécessaire de généraliser les traitements par la constitution de syndicats qui auront pour mission essentielle de les appliquer contre toutes les maladies de la vigne.

M. Chappaz, directeur de l'Association viticole champenoise, est tellement convaincu de cette nécessité, qu'il a constitué, cette année, dans la Marne, plusieurs foyers de traitements généralisés dans deux ou trois communes à la fois. Ce sera le moyen de faire produire à ces traitements leur maximum d'efficacité.

M. Pierre Viala répond qu'il est évident que l'organisation de syndicats pour lutter contre l'eudemis, serait excellente, mais il doute qu'elle soit facilement réalisable, étant donné l'état d'esprit français.

On peut toutefois procéder comme dans l'Hérault, où certaines municipalités indiquent aux viticulteurs le moment exact où les traitements devront être appliqués. Sans organisation syndicale, dans son vignoble de Courmontré, qui comprend 20 hectares en 15 parcelles, le résultat de la lutte contre l'eudemis a été parfait.

Destruction des nids de guêpes

Les expériences de M. R. Régnier, Directeur de la Station entomologique de Rouen, lui ont permis de se rendre compte que les guêpes peuvent être facilement détruites par le cyanure de calcium.

Ce produit, d'origine américaine, est obtenu en partant de la cyanamide ; on l'emploie en poudre fine ou en granules. Il donne, au contact de l'humidité atmosphérique, un dégagement d'acide cyanhydrique dont l'efficacité sur les insectes est depuis longtemps démontrée. Ce dégagement est lent et uniforme et permet la manipulation facile du produit, tandis que l'utilisation de l'acide cyanhydrique produit par contact du cyanure de potassium avec l'acide sulfurique n'est pas sans danger pour l'opérateur et nécessite un dispositif spécial.

M. Régnier a pu détruire un nid de guêpes très actif en déposant une quinzaine de grammes de cyanure de calcium dans le trou où logeait la colonie, en bouchant ce trou avec un chiffon humide et en le recouvrant ensuite d'une pellette de terre. Le lendemain, toutes les guêpes étaient détruites.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur — Soufre

La grève des mineurs anglais, qui a duré une grande partie de l'hiver dernier, a eu diverses conséquences, imprévues tout d'abord — et parmi lesquelles nous constatons aujourd'hui une diminution sensible de la fabrication du sulfate de cuivre en Angleterre, et par suite un retard important dans les arrivages des contrats passés depuis déjà assez longtemps.

Le sulfate de cuivre étant fort rare en disponible, nous prévenons nos adhérents que leurs ordres seront désormais servis suivant leur rang d'inscription.

Il est possible que cette situation se prolonge pendant une grande partie du mois de mai pour le sulfate de cuivre et la bouillie Azur.

Sous ces réserves, nous maintenons provisoirement les prix précédents.

Marché Mondial des Grains

On lit dans le Corn Trade News du 26 avril :

BLE. — Le marché reste soutenu par les achats du Continent et l'on a de bonnes raisons de penser que la consommation de blé importé demeure anormalement élevée en Europe, alors que les pays européens semblent prendre et utiliser des quantités rondes. Le blé d'Australie jouit toujours de la faveur des acheteurs continentaux et obtient des prix plus élevés ; très appréciée en France de tous temps, cette provenance est aussi recherchée en Allemagne et les Pays-Bas s'y intéressent également.

On remarque l'activité de la demande en France et en Allemagne, où les offres de blé indigène sont faibles. Dans cette dernière contrée, les besoins se trouvent accrus du fait d'achats actifs de la Pologne sur ses marchés de l'Est. Par contre, les importations de l'Italie pourront se relâcher, car ce pays dispose de bonnes réserves et la nouvelle récolte se présente bien. En Angleterre et dans les pays importateurs de moindre importance, les importations continueront probablement sur une large échelle.

La demande des pays importateurs peut d'ailleurs être satisfaite, sans difficulté, les ressources mondiales étant pleinement égales aux promesses. La récente estimation officielle des réserves au Canada accuse un plus fort contingent qu'il y a un an et l'on sait que les disponibilités des Etats-Unis et de la Russie ont fait fort bonne figure cette année, quoique celles de ce dernier pays aient été retirées maintenant. Les embarquements de l'Argentine et de l'Australie ont atteint jusqu'à présent un bon volume et l'on peut tenir pour certain que ces producteurs embarqueront dans la présente campagne largement les quantités envisagées. Quant à l'Inde, elle exporte une parcelle de temps à autre, mais d'après le volume de la récolte nouvelle, il est certain que les expéditions de ce pays seront faibles.

Il vaut la peine de revenir sur l'estimation déjà mentionnée des réserves canadiennes. Les officiels calculent à 176 millions de bushels, contre 161 millions un an auparavant, le total global des disponibilités du Dominion au 31 mars. Cette dernière quantité avait permis de destiner, dans la période de cinq mois avril-juillet, 84 millions de bushels à l'exportation, tout en réservant 35 millions pour les semences et en laissant 35 millions à fin juillet. Cette année, on peut, d'après ces bases, envisager la répartition suivante : alimentation 20 millions de bushels ; semences 35 millions ; réserves fin juillet 25 millions ; ensemble 80 millions, laissant pour l'exportation 96 millions de bushels. En cas de besoin, on peut même admettre que le stock à reporter pourrait être plus réduit que les 25 millions de bushels mentionnés. Si le Canada embarque effectivement les 96 millions de bushels en question, l'exportation totale de la campagne se montera pour ce pays à quelque 300 millions de bushels.

Les derniers avis reçus des Etats-Unis ne sont pas satisfaisants en ce qui concerne le temps dans la zone du blé d'hiver : il y a eu trop de pluies, des inondations et du froid. Le Modern Miller, dans son dernier bulletin, estimait toutefois que la situation de la récolte restait satisfaisante, le dommage causé par les gèlées étant localisé et celui provoqué par les inondations de peu d'importance. On ajoutait cependant qu'un temps ensoleillé était désiré partout et que les herbes prenaient un grand développement. C'est également un temps sec et plus chaud que l'on réclame dans la zone des blés de printemps, aux Etats-Unis comme au Canada, où il y a encore beaucoup à ensemençer. Peut-être le fermier américain se laissera-t-il influencer par ceux qui représentent comme contraire à ses intérêts de semer une grosse récolte de blé et donnera-t-il la préférence aux menus grains ou à la graine de lin. En Europe, conditions climatiques favorables en général et bonnes perspectives.

Il y a en mer : 1.924.000 quarts de blé destinés à l'Angleterre, contre 1.990.000 la semaine précédente et 1.254.000 il y a un an ; 3.951.000 quarts destinés au Continent contre 3.959.000 et 2.472.000 ; 3 millions 059.000 quarts à ordre contre 3.572.000 et 1.186.000. Total : 8.934.000 quarts (19 millions 475.000 quintaux) contre la semaine précédente 9.521.000 (20.755.000 quintaux) et il y a un an 4.912.000 (10.710.000 quintaux).

LES RECOLTES

CÉRÉALES

C'est encore une nouvelle amélioration des prix du blé que nous avons à enregistrer. L'article suivant du Bulletin des Halles précise assez bien la situation. Si d'un côté la rareté des offres de la culture impose à la moyenne et à la petite minoterie l'obligation pour pouvoir s'alimenter, d'accepter les prix toujours croissants des agriculteurs détenteurs de quantités en somme de moins en moins importantes, de l'autre, la grande minoterie s'est trouvée aussi elle, pour ses importations de grosses cargaisons devant les prétentions des expéditeurs étrangers qui sont de plus en plus sollicités par les pays d'Europe déficitaires.

Cette situation va-t-elle se maintenir ou allons-nous revoir des prix plus faibles. Cette seconde perspective pourrait bien apparaître sous peu, car dès hier, le marché de Paris se terminait sur des prix en baisse de 1 fr. 50 à 3 fr. tant sur le disponible que sur le livrable juillet-août, ce dernier se tenant à 6 et 7 fr. au-dessous du courant de mai.

Dans notre région il devient de plus en plus difficile de déterminer les cours du blé. Les prix payés ont augmenté très certainement depuis trois semaines de plusieurs francs, et on parle facilement de 178 à 180 fr. pour de bons blés propres, arrivant au poids spécifique de 73 kilos l'hectolitre.

Les blés en terre ont une apparence magnifique jusqu'ici et donne bon espoir pour la moisson future.

Du Bulletin des Halles du mercredi 4 mai :

On ne sait pas si la lune rousse est terminée ou si elle a seulement commencé par faire, le 1^{er} mai, sa manifestation contre l'harmonie rustique. En tous cas, qu'elle soit d'avril ou de mai, elle n'a nullement entraîné jusqu'ici des effets météorologiques fâcheux, et l'on peut dire que les cultures en terre, d'automne ou de printemps ont une apparence superbe. Même depuis huit jours, au moins dans les régions voisines de Paris, l'évolution des emblavures s'est particulièrement accentuée, et l'on voit des blés, des seigles et des avoines dont le développement est certes bien supérieur à celui que l'on constatait l'année dernière, alors que l'on commençait à se plaindre de l'excès d'humidité, de la persistance des pluies. En 1927, c'est plutôt la sécheresse qui domine au début de mai, et la pluie serait certainement à souhaiter pour permettre un plus facile ameublissement des terres fortes.

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE. — La hausse des prix de tous les grains commence à inquiéter sérieusement l'opinion publique et c'est bien ce que laissent entendre les négociants, meuniers, courtiers et même cultivateurs avec lesquels nous nous sommes entretenus. On aurait tort de croire que tous les producteurs se réjouissent des plus-values acquises depuis trois semaines. Elles ont des répercussions fâcheuses dans les villages, où bien des denrées ou des objets de première nécessité ne sont pas précisément à bon compte. En tout cas, la hausse particulière du blé a dû satisfaire les économistes agronomes de la ville qui, plus que les paysans, considèrent que les prix que l'on avait pratiqués jusqu'ici étaient inférieurs au prix de revient. Nous sommes dans une situation plutôt difficile, en ce sens que les offres ne sont plus guère en harmonie avec les demandes, au moins au point de vue de la marchandise indigène. Les affaires n'ont donc rien de brillant — et la fermeté persiste, est-il besoin de le dire, sur tous les articles. Il n'y a de fléchissement que sur les sons et recoupettes, de nouveau un peu délaissés par l'éleveur.

BLE. — Comme il fallait bien s'y attendre, le Congrès national de l'Agriculture, auquel participaient en majeure partie des hommes politiques et des fonctionnaires, et quelques propriétaires fonciers, s'est occupé des questions relatives à la culture et à la protection douanière du blé et dans son discours, prononcé au banquet de clôture, M. le ministre de l'Agriculture, a promis qu'il veillerait à leur solution ; il n'a pas cependant admis, les yeux fermés, certaines exagérations des théoriciens protectionnistes, puisqu'il a cru devoir rappeler, une fois de plus, que le gouvernement n'était pas responsable du droit de 35 francs admis par la Commission des douanes de la Chambre des députés, en accord avec la Commission de l'Agriculture, et qu'il était intervenu au contraire pour modérer l'application du droit. Mais peut-on supposer que la perspective d'un droit quasi prohibitif n'a pas été sans influence sur la hausse qui s'est produite sur le blé indigène depuis qu'il est question de cette réforme douanière ? Certes, la pénurie des offres en une période de grands travaux agricoles, coïncidant avec des besoins assez importants, a déclenché le mouvement de hausse, dont le public des villes, et aussi des campagnes, s'inquiète plus qu'on ne le suppose dans les conférences académiques. Et incontestablement, le relèvement proposé du droit de douane ne pouvait qu'accroître la tendance à la fermeté. Au surplus, les demandes des blés exotiques ont été multipliées.

On pensait généralement qu'à la fin des semailles, il se produirait une légère amélioration des offres de la culture. Cette amélioration n'est pas précisément appréciable aujourd'hui. Peut-on réellement s'

compter, alors que, dans certains groupes, on prétend que les disponibilités dans les principales fermes de nos régions excédentaires sont presque nulles ? Il est à remarquer que sur les gros marchés des départements, la situation ne s'est en rien modifiée et que de nombreux petits éleveurs n'ont pu obtenir de la marchandise. Les renseignements qui nous sont donnés confirment que dans maints rayons de la Bretagne, de Beauce, du Centre, les réserves sont épuisées. Ce sont là des éléments de fermeté qu'on ne peut discuter. On a traité en disponible, départ, dans les limites qui suivent :

- Beauce, région de Chartres principalement 182 à 183.
- Orléanais et Gâtinais 182 à 183.
- Touraine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher 183 à 184.
- Poitou, Vienne 184 à 185.
- Anjou, Vendée, Loire-Inférieure 181 à 182.
- Aube, Marne 179 à 180.
- Seine-et-Marne 182 à 183.
- Yonne, Côte-d'Or 181 à 182.
- Oise, Aisne, suivant poids spécifique 178 à 179 ; Somme 177 à 178.
- Eure 180 à 181.
- Normandie 179 à 180.
- Allier, Nièvre, Puy-de-Dôme 187 à 189.
- Cher 186 à 187.
- Indre 184 à 185.
- Sarthe et Mayenne 182 à 185.
- Nord et Pas-de-Calais 177 à 178.

Ces prix représentent une plus-value moyenne de 4 à 5 fr. sur ceux de la semaine dernière. Au cours de la réunion et jusqu'à la clôture, la fermeté a persisté, surtout à cause de la médiocrité des offres.

SEIGLES. — Les réserves en culture sont insignifiantes et la plupart des producteurs tiennent à réserver pour la nourriture animale les faibles quantités qui leur restent. Les cultures d'automne sont de belle apparence en région du Centre. La demande est calme malgré le manque de marchandises dans les minoteries. Tendance soutenue, en sympathie avec la plus-value acquise par les autres céréales. Les petits lots aujourd'hui ont valu, départ, en disponible ; seigle de Beauce, du Gâtinais, de Sologne et Centre 148 à 150.

Seigle de Champagne, Brie, Lorraine 148 à 149.

Il n'est pas question des provenances de Bretagne et de Normandie, qui valent nominativement de 143 à 145, départ grands réseaux.

En somme, le marché des seigles a perdu tout intérêt. En marchandises exotiques, peu d'offres.

AVOINES. — Les affaires marquent une bien légère amélioration sur la semaine dernière : il y a un peu plus d'offres en grises et noires de Beauce, de Brie, de Touraine et en jaunes et blanches des cinq départements du Nord ; par contre les sortes de Bretagne et les Ligowo des environs de Paris ne sont presque plus offertes, il y a très peu de marchandises en graineterie ; aussi la demande est-elle accentuée ; mais les offres sont à la vérité trop modiques pour permettre d'y donner pleine et entière satisfaction. La soudure sera certainement difficile, si les importations ne permettent pas de constituer des approvisionnements sérieux. La tendance est nécessairement très ferme, malgré la qualité plutôt amoindrie de la marchandise restante. C'est une hausse égale et même supérieure à celle de la semaine dernière, soit 6 à 7 fr. par quintal. Ainsi en 15 jours, c'est une plus-value bel et bien acquise de 13 à 14 francs suivant les rayons de production.

Grises de Bretagne 133 à 134.

Noires de Bretagne 131 à 132.

Bigarrées de Bretagne 124 à 125.

En avoines de la Plata, on a traité à 124 francs à l'acquitté, départ nos ports.

Il y a de la demande pour les départements méridionaux où il y a véritablement pénurie d'avoine et où les besoins se sont accrus, surtout dans les communes exclusivement viticoles, en raison des travaux agricoles. Quelques expéditions sont en cours.

L'apparence des cultures d'automne reste satisfaisante ; les avoines de printemps ont un bon départ en Beauce et en Brie. En cette dernière région, les ensemencements avaient été retardés dans les terres fortes par l'excès d'humidité. C'est maintenant un peu de pluie qui y serait nécessaire pour activer la levée des derniers semis. En général, les cultures d'avoine grises et noires sont magnifiques dans la région de Coulommiers.

ORGES ET ESCOURGEONS. — Si les escourgeons sont épuisés ou presque, on peut dire que les belles orges disparaissent rapidement à leur tour ; il devient fort difficile de donner satisfaction à la brasserie, dont la demande n'est cependant pas considérable.

Nous notons départ disponible :

Orges de Beauce 152 à 154, du Gâtinais 155, de Sarthe et Mayenne 153 à 155, du Berry, du Bourbonnais, d'Auvergne 153 à 154, de Champagne, Aisne, Oise, Somme et Ardennes 152 à 153.

Les orges de Beauce, épuisées 1/2 du Poitou, de Vendée et de Charentes 139 à 140, de Champagne, Brie, Ardennes, Picardie 139 à 140.

Il n'est pas question d'orge de mouture ; toutefois, on fait une concession de 1 à 2 fr. par quintal, pour les qualités que l'on ne saurait spécialement recommander pour la malterie.

SARRASIN. — Les offres sont nulles ou presque, surtout en provenances de Normandie ; les agriculteurs se réservent du reste, jusqu'à la fin des ensemencements,

qui ne font que commencer dans le Limousin et le Plateau Central, et en quelques localités du Finistère et des Côtes-du-Nord. Ce n'est guère qu'après le 15 mai que la semence du sarrasin sera en pleine activité. Ce n'est donc guère qu'à la fin du mois que l'on peut escompter une augmentation de l'offre. Mais se produire-t-elle ? La demande est calme, notamment en graineterie de la région parisienne, et cependant les prix se maintiennent à un niveau élevé, qui rend fort onéreuse la nourriture des espèces de basse-cour. Nous notons en marchandise disponible, départ : sarrasin du Finistère 170 à 171, d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord et Morbihan 170 à 172, de la Manche et de Normandie 173 à 175.

Il y a eu quelques lots de sarrasin de la Haute-Vienne et de la Creuse, payés à raison de 175 départ.

Foire de Paris

Cette grande manifestation de l'industrie et du Commerce français sera ouverte du 14 au 29 mai. Le nombre des exposants dépasse de près de 500 celui de l'année dernière et la participation étrangère, beaucoup plus importante que dans les Foires précédentes, permettra à l'acheteur de faire les plus utiles comparaisons.

La Section des Machines Agricoles, particulièrement brillante, connaîtra l'énorme succès qu'elle remporte chaque année, car le cultivateur trouve là l'occasion unique de voir en peu de temps les échantillons les plus variés de toutes les machines et instruments agricoles.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 6 mai 1927.

PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1926
Seigle	145 à 148
Avoine	135 à 143
Orge mouture	138 à 140
Orge brasserie	145 à 150
Sarrasin	175 à 180
Son	90 à 100
Fèves	100 à 110
Farine	145 à 150

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	280 à 300
Paille	110 à 120
Foin, les 500 k. en ville	300 à 320
Paille	150 à 160

VINS

Le Midi et l'Algérie sont toujours en hausse et nos vins se tiennent facilement aux hauts prix payés depuis quelques semaines. Les affaires sont de bien peu d'importance en vins de pays. La vigne sort bien dans les gros-plants, très ordinairement dans les sous-plants, où l'on commence déjà les traitements cupriques.

Nous cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

Récolte 1926	
Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	950 à 1050
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	850 à 900
Muscadet 2 ^e ch.	800 à 850
Gros-plant 1 ^{er} ch.	550 à 600
Gros-plant 2 ^e ch.	450 à 500

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 18 avril.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	1447	4	4
VACHES	800	2	2
TAUREAUX	280	2	2
Totaux	2527	8	8
Vente bonne,			
VEAUX	1750	2	2
Vente facile,			
MOUTONS	7410	2	2
Vente facile,			
PORCS	1320	2	2
Vente bonne,			

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{re} q.				2 ^e q.				3 ^e q.				Extr.			
Bœufs	10	70	9	40	7	50	11	50	10	70	8	50	11	50	
Vaches	10	70	8	50	7	20	11	50	10	70	7	40	9	50	
Taureaux	8	20	7	40	9	50	10	70	8	50	11	50	12	50	
Veaux	13	80	11	20	8	50	15	20	13	80	11	20	15	20	
Moutons	17	40	12	11	28	8	42	12	28	17	40	12	11	28	
Porcs	12	2	11	28	8	42	12	28	12	2	11	28	8	42	

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Paris-La Villette, lundi 25 avril.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs, 2.478 ; vaches, 1.400 ; taureaux, 560 ; soit un total de 4.438 contre 2.527 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 916 gros bovins contre 953.

La vente a été très facile grâce aux arrivages modérés. La hausse a été de deux à trois sous par livre sauf en taureaux dont le nombre était excessif. En très bons animaux, bœufs ou génisses, on a facilement fait au détail 6 à 6.10 pour la boucherie de campagne.

VEAUX. — Amenés 2.406 contre 1.750, il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 135 contre 326.

La vente a été assez facile avec des cours fermement tenus en bons animaux et avec une hausse de deux à trois sous en entre-deux.

MOUTONS. — Amenés 13.131 contre 7.419 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.090 contre 1.230.

La vente a été assez aisée avec hausse de 5 à 10 francs par tête, principalement dans les sortes secondaires.

PORCS. — Amenés 2.716 contre 1.329 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 580 contre 630.

Vente difficile, les arrivages étant plutôt chargés, on a fléchi de 10 à 30 francs aux 100 kilos vifs.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 8.50 à 8.60 le kilo vif ; bons maigres de pays 8 à 8.50 ; maigres ordinaires et petite marchandise, 7.50 à 7.80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 8 à 8.50 ; porcs du Midi, de l'Avoyron et du Sud-Centre 7.50 à 8 fr. 10.

COCHES. — Vente très difficile ; la cote s'établit entre 5 et 6. Laitonne jusque 7 fr. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 18 contre 22 il y a huit jours. Vente calme entre 180 et 200 fr. la pièce suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 25 avril.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	2478	130	130
VACHES	1400	70	70
TAUREAUX	560	38	38
Totaux	4438	238	238

Vente facile.

VEAUX. — Amenés 2.406

Vente assez facile.

MOUTONS. — Amenés 13131

Vente facile.

PORCS. — Amenés 2716

Vente difficile.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{re} q.				2 ^e q.				3 ^e q.				Extr.			
Bœufs	10	70	9	40	7	50	11	50	10	70	8	50	11	50	
Vaches	10	70	8	50	7	20	11	50	10	70	7	40	9	50	
Taureaux	8	20	7	40	9	50	10	70	8	50	11	50	12	50	
Veaux	13	50	11	20	8	30	14	90	13	50	11	20	15	20	
Moutons	17	40	12	11	28	8	42	12	28	17	40	12	11	28	
Porcs	12	2	11	28	8	42	12	28	12	2	11	28	8	42	

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Paris-La Villette, lundi 2 mai.

Le débit aux abattoirs est redevenu très médiocre, particulièrement pour le mouton. La cheville parisienne reste très prudente pour tous ses achats d'animaux, en raison du temps devenu lourd et peu encourageant.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs 2.602 ; vaches 1.302 ; taureaux 533 ; soit un total de 4.439, contre 4.458, il y a huit jours. Restant aux abattoirs 768 gros bovins contre 916.

La vente a été calme, mais la modicité des arrivages a permis de maintenir très aisément les prix. Comme avant, la très belle marchandise est très fermement tenue, la campagne achetant à l'importe quel cours jusqu'à 6.10 et 6.20, les animaux exceptionnels.

VEAUX. — Amenés 2.423 contre 2.406 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 184 contre 135.

La vente a été très calme. Les prix se sont assez aisément maintenus avec même un peu d'amélioration pour l'entre-deux. Toutefois la fin de la réunion a beaucoup laissé à désirer par sa grande lenteur.

MOUTONS. — Amenés 14.930 contre 13.131 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 1.830 contre 2.090.

Les affaires ont été difficiles en face du débit très décevant des abattoirs. Les très beaux animaux ont été fermement tenus, tandis qu'il a fallu baisser de 5 à 10 francs par tête les animaux plus ordinaires et surtout les brebis.

PORCS. — Amenés 2.275 contre 2.716 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 730 contre 580.

La vente a été difficile. Les cours se sont à peu près maintenus, sauf pour les gros gras qui, complètement délaissés, ont abandonné de 20 à 30 francs par 100 kilos vifs. Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 8.50 à 8.60 le kilo vif ; bons maigres de pays 8 à 8.50 ; maigres ordi-

naires et petite marchandise 7.50 à 7.80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 7.80 à 8.40 ; porcs du Midi, de l'Avoyron et du Sud-Centre 7.50 à 8 francs.

COCHES. — Vente mauvaise ; la cote s'établit entre 5 et 6 francs ; laitonne jusque 6.80.

PORCELETS. — Amenés 19 contre 18 il y a huit jours. Vente très calme entre 185 et 200 francs la pièce suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 2 mai.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	2602	140	140
VACHES	1302	80	80
TAUREAUX	533	35	35
Totaux	4439	255	255

Vente calme.

VEAUX. — Amenés 2.423

Vente calme.

MOUTONS. — Amenés 14.936

Vente difficile.

PORCS. — Amenés 2.275

Vente difficile.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{re} q.				2 ^e q.				3 ^e q.				Extr.			
Bœufs	10	70	9	40	7	50	11	50	10	70	8	50	11	50	
Vaches	10	70	8	50	7	20	11	50	10	70	7	40	9	50	
Taureaux	8	20	7	40	9	50	10	70	8	50	11	50	12	50	
Veaux	13	50	11	20	8	30	14	90	13	50	11	20	15	20	
Moutons	17	40	12	11	28	8	42	12	28	17	40	12	11	28	
Porcs	12	2	11	28	8	42	12	28	12	2	11	28	8	42	

Marché Talensac

Nantes, le 6 mai 1927.

Amenés		Vendus		PRIX		
Bœufs	7	3	75	4	75	
Vaches	551	5	50	6	50	
Moutons	301	6	50	7	50	
Porcs	8	40	7	80	5	80

FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE MAI

Lundi 9 : Crossac, Frossay, Saint-Nazaire, Saint-Nicolas-de-Redon, Sainte-Reine, Vieilleville. — Mardi 10 : Boussay, Bourvon, Brains, Ligné, Loroux-Bottereau, Touvois. — Mercredi 11 : Mésanger, Saint-Philbert-de-Grandlieu. — Jeudi 12 : Aigre-feuille, Saint-Gildas-des-Bois, Sainte-Michel. — Vendredi 13 : Escoublac. — Samedi 14 : Fresnay, Pontchâteau.

Lundi 16 : Le Bignon, La Chapelle-des-Marais, Grand-Auverné, Montoir, Varades. — Mardi 17 : Legé, Sévère. — Mercredi 18 : Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 19 : Ancenis, Couëron, Fresnay, Guenrouët, Guérande, Héric, Saint-Jean-de-Corcouët, Saint-Père-en-Retz, Sainte-Pazanne. — Vendredi 20 : Clisson, Nort, Le Temple. — Samedi 21 : Marsac, Saint-Mars-la-Jaille.

Lundi 23 : Avessac, Bouguenais. — Mardi 24 : Quilly, Sion, Saint-Joachim, Vallet. — Mercredi 25 : Conqueru, Joué, Nantes, Saint-André-des-Eaux. — Jeudi 26 : Mesquer, Missillac, Plessé, Vay. — Samedi 28 : Fégréac, Ruffigné.

Lundi 30 : Assac, Donges, Moisson, Saint-Hilaire-de-Chaléons. — Mardi 31 : Bouguenais, Bourgneuf, Montoir.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Fosse, à Nantes.

OFFRES

49. — A vendre, Zèbre monocylindrique 5 C. V. 1914, moteur entièrement revu, cylindre neuf, piston aluminium, carrosserie 2 places, peinture neuve, grand coffre porte bagages, pneus 10 x 90, excellent état, marche parfaite, Prix intéressant.

50. — A vendre : 1^o environ 5 à 600 k. graines de trèfle vert en bourre, récolte 1926, à 2 fr. le kilo ; 2^o 7 à 800 kilos pailles de terre Saucisses, 100 fr. les 100 k., et 200 kilos Rondre jaune à 95 fr. les 100 k.

51. — A vendre, magnifique pouliche 1/2 sang, 2 ans, par Quartanier.

52. — A vendre : 1^o 1 verrat race Celtique, 3 mois ; 2^o un taureau Normand, race pure, 5 mois.

53. — A vendre 100 châssis maraichers 120 x 36 avec leurs coffres et tringles. Le tout presque neuf.

54. — A vendre, forte charrette à ressorts et une voiture à quatre roues, quatre places avec capote. Le tout en parfait état.

55. — A vendre jument 5 ans, bat brun, taille 1^{re} 60, douce, très franche, apte à tous travaux.

56. — A vendre, à l'état neuf, une charrette pour deux bœufs. Convient pour fourrage et fumier.

57. — A vendre, lot muscadet 1925, 2^e choix, 725 fr. la barrique, prise à la propriété.

58. — A vendre, jeunes bœufs South-down issus bergerie d'élite classée ; s'adresser à M. Eugène de Grandcourt, place de l'Eglise, Saint-Fulgent (Vendée).

59. — A vendre, break non couvert, six places intérieur. Très bon état.

60. — A vendre : 1^o une génisse jersaise 15 mois ; 2^o coqs et poules Orpington fauve.

61. — A vendre : 1^o deux vaches normandes au deuxième veau, inscrites au Herd-Book de la Loire-Inférieure ; 2^o une vache nantaise prête à vêler.

62. — A vendre, un beau taureau nantais de neuf mois, père et mère primés, et une génisse nantaise de 5 mois 1/2, père et mère primés.

63. — A louer, pour la Saint Marc prochaine, une bordière de 10 hectares, située à la Gravouillère, en Saint-Cyr-en-Retz, et comprenant terres labourables, prés et vignes. Logements en bon état. S'adresser à M. Henri Averty, la Roulière, Saint-Cyr, par Bourgneuf.

64. — A louer, ferme de 4 hectares 1/2, pour la Toussaint 1927, située commune de Vertou et comprenant terres, vignes, vergers et prairies.

65. — A vendre, en confiance, une vache moyenne, race croisée, six ans, de bon rapport. S'adresser à M. Lejay aîné, à Bouaye.

DEMANDES

24. — On achèterait propriété, environ trente hectares terres labourables et prairies, avec maison de maître et bâtiments d'exploitation, région de Savenay.

25. — On demande à acheter un pulvérisateur sur chariot, avec écartement de roues de 1 m. 30 environ.

26. — On demande à acheter un chien de chasse de 8 à 15 mois, de race pure. Epagneul, Setter ou Braque français.

VENUE DE PARAITRE

L'ANNUAIRE DE L'AGRICULTURE & DES ASSOCIATIONS AGRICOLES

(ANNUAIRE SILVESTRE) pour 1927, très notablement augmenté et amélioré.

Cet Annuaire, qui est un guide indispensable pour les Associations agricoles et pour tous ceux qui sont à la tête du mouvement agricole de leur pays, est également d'une nécessité absolue aux **Fournisseurs de l'Agriculture**, car il donne à l'industrie et au commerce agricole la possibilité de connaître, dans leurs rouages, tous les Syndicats et Coopératives agricoles, qui sont devenus des acheteurs considérables de tous les produits utiles à l'agriculture.

L'Annuaire contient également près de 300.000 adresses (agriculteurs, viticulteurs, horticulteurs, éleveurs, etc., etc.) représentant l'élite du monde agricole et pouvant être la base d'une clientèle importante pour toutes les Maisons en rapport avec les diverses branches de l'agriculture ; ces diverses catégories de producteurs trouveront, de même, dans l'Annuaire, la nomenclature de leur principaux fournisseurs respectifs.

Le prix de l'Annuaire est de 50 francs l'exemplaire, franco gare destinataire, par colis postal. Règlement par mandat-poste à la commande ou par virement compte chèques-postaux Lyon 950.

S'adresser : Publications Silvestre, place Bellecour, 7, Lyon.

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

CHAUX DE MONTJEAU

Grosse chaux en belles pierres blanches 120 »
Ch

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

quel meilleur valet de ferme ?

A toute heure, en toute saison, il est prêt à l'ouvrage, le fait puissamment et économiquement... Vous l'avez deviné, c'est le moteur A. O., robuste, bien isolé et toujours capable de supporter une surcharge, s'il en est besoin.

Ateliers d'Orléans
DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ S. A. CAP. 90 MILLIONS
SUCURSALE DE NANTES : 1, Place de la Monnaie



MOTEURS ÉLECTRIQUES
neufs, occasion, tous courants, tous voltages
VENTE - LOCATION - ECHANGE
Atelier de rebobinage de tous moteurs
Installation d'Usines et de Châteaux
R. Pointière - J. Le Clech
ÉLECTRICIENS
1, Rue Rameau, NANTES - Téléphone 16.55

Hernies - Déplacement des Organes
Les bandages Ceintures les plus perfectionnés se trouvent à CENTRAL HYGIÈNE,
4, rue Arche-Sèche, Nantes (près pl. Royale).
Conseils gratuits par spécialiste.

VOITURES D'ENFANTS
(Spécialité)
A. MAINGUY
23, Chaussée de la Madeleine - NANTES
Téléphone 24.89
TOUTES RÉPARATIONS
Vente directe à la Clientèle et au prix de fabrication

Viticulteurs
N'oubliez pas que contre **MILDIOU** et **OÏDIUM**
les traitements alternés de
Bouillie Schlœsing et Soufres Noirs Schlœsing
— SONT SOUVERAINS —
Souvenez-vous que contre **COCHYLIS, EUDEMIS** et **MILDIOU**
les traitements alternés de
Bouillie Cupro-Arsenicale et Nicopoudre Schlœsing
— SE SONT CLASSES AU 1^{er} RANG —
NOTICE FRANCO SUR DEMANDE
Usines **SCHLœSING Fr. & C^o**, 175, Rue Paradis, MARSEILLE
Agence et Dépôt à BORDEAUX, 59^{bis}, Cours Victor-Hugo

Pompes et Motos-Pompes pour les soutirages et transvasement des vins.
Pompes et Motos-Pompes pour l'arrosage.
Tuyaux toiles et caoutchouc
Bouchons, Matériel moderne pour Caves et Chais.
Pulvérisateurs - Souffreuses
E. PILLORET 2, Rue Guépin NANTES

Si vous voulez acheter ou vendre
COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.
Adressez-vous à MM. Aguesse et Perthuis
Agence Commerciale de l'Ouest
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r

1, Rue Sainte-Catherine NANTES

Constructeur



Tout l'Ameublement
A. FOURNIER-GUERIN
Menuiserie - Tapisserie
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
Meubles de tous styles, Glaces, Somniers, Tentures, Tapis, etc...
— LIVRAISON À DOMICILE —

VINS **LUNEAU-SRIFFON**
Quai Baco NANTES

CONCOURS
Remplacer les 2 traits par 2 mêmes lettres, de façon à trouver une ville du département de la Mayenne.
Tout lecteur qui enverra avec ce BON une réponse exacte à **ARTIST'S SERVICE**, 22, place Charles-Fillion, Paris, 17^e, aura droit à une **ŒUVRE D'ART** de 60 francs.
Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse
Rien à payer pour participer à ce concours 66

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudou, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien — TÉLÉPHONE 9.08
DEPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

Etablissements H. BARBOT
à TROYES (Aube)
Brabants 112 à 162 kilos
PRIX à partir de 460 fr.
Cultivateurs, demandez notre Catalogue et recevez bien ceci !
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIÈRE QUALITÉ
— GARANTIES LES MEILLEURES —



LOCOMOBILES PRESSES BATTEUSES

ALBARET RANTIGNY (Oise)

AUTOMOTO
3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents

Crée et consacre les Champions
Tours de France
1926 1^{er} L. BUISSÉ
1925 1^{er} O. BOTTECHIA
1924 1^{er} O. BOTTECHIA
1923 1^{er} H. PELISSIER
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.

Garanties 20 ans, depuis... 645 fr.
Laveuses perfectionnées, depuis... 210 fr.
Les meilleures Machines au meilleur Prix
NOUVEAUTÉ Le Lave-Linge rapide, 23 fr.

NANTES 11, Chaussée de la Madeleine 50, rue Fosse et 2, rue L.-Roussau Tél. 6.05 VENTE À CREDIT SUR DEMANDE
Escompte exceptionnel de 7 % sera accordé à tout porteur de la présente annonce



DENTISTE — 110 —
rue de Coulmiers
CLINIQUE DENTAIRE
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES
RÉDUCTION aux Membres du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles
SPÉCIALITÉ DE DENTIERES

P. NOTERMAN
CHIRURGIEN - DENTISTE
Avenue de la Marinière - Nantes
(près du Rond Point de Yeuville)
Consultations tous les Jours, Jendis, Vendredis exceptés
Spécialité des Appareils dentaires

PLUS DE FEU
30 Ans de Succès
Guérison sûre des
CHEVAUX BOITEUX
LINIMENT BOYER-BICHSEL
H. BOYER, CHATEAUBRIANT (Loire-Inf.)
TOUTES PHARMACIES, SUCURSALE FRO

Un Age de Brabant qui résiste...

FOIRE DE NANTES
La démonstration de la Supériorité des Ages Nervurés et Thermiqués des Charrues "HUARD" a obtenu le plus vif succès (un age « Huard » de 12 kil. 500 pour brabant de 95 à 115 kil., supporte un tracteur de 2.000 kilogs ; un age ordinaire plein, du même poids, ne peut résister qu'à 700 kil.).
Les Etablissements Huard sont, sans contredit, les plus importants de France pour cette spécialité. Leur production annuelle de Charrues-Brabants dépasse vingt mille.
Le Ministre des Colonies ne pouvait manquer de donner une attention spéciale à ce stand, car les Charrues Huard sont actuellement les plus répandues en Algérie, à Madagascar et aux Colonies.

... LE DANGER.
Tous les agriculteurs connaissent les graves ennuis d'avoir l'age de leur brabant faussé en cours de labour : arrêt du travail, perte de temps, frais élevés de réparation, etc...
A peine réparé, cet age peut, plus facilement encore, être faussé une seconde fois, puis une troisième, etc...

... LA SÉCURITÉ. — Tous ces ennuis, les agriculteurs peuvent les éviter, en faisant l'acquisition d'un Brabant « HUARD », avec AGE NERVURÉ et THERMIQUE.
Cet age est garanti avoir une résistance DEUX ET TROIS FOIS PLUS GRANDE QU'UN AGE ORDINAIRE. Ainsi :
une charrue de 95 kil. peut supporter un attelage de 2 chevaux
une charrue de 130 kil. — 4 chevaux
une charrue de 150 kil. — 6 chevaux
une charrue de 200 kil. — 8 chevaux

... DES GARANTIES.
Tout age "HUARD" est livré avec un certificat d'épreuve et de garantie. Si, par impossible, il lui arrivait accident, il serait immédiatement et gratuitement remplacé.
Aucun autre constructeur, aucun, ne peut offrir les mêmes garanties.
L'acquisition d'un Brabant "HUARD" avec age nervuré et thermiqué, s'impose donc à tout agriculteur soucieux de son temps et de son argent.

Etablissements HUARD & C^o, CHATEAUBRIANT (Loire-Inf.)
TÉLÉPHONE 18




CONCOURS
100.000 FRANCS DE PRIX

L'enveloppe ci-dessus est composée de 3 traits. Il s'agit de la dessiner d'un seul trait, c'est-à-dire sans lever la plume et en évitant de passer deux fois sur le même trait.
Numérotez de 1 à 8 la marche que vous avez suivie sur l'enveloppe ci-dessus pour obtenir le dessin demandé.
Découpez ce BON et adressez-le aujourd'hui même, avec votre réponse au
CONCOURS "Service R" 51, rue du Rocher à PARIS
Joindre pour la réponse une enveloppe timbrée portant votre adresse 205



LES SOUSCRIPTIONS A LA
RENTE 6%
amortissable à 150 %
en 50 Ans
sont reçues sans frais
A LA
Banque de la Loire-Inférieure
Albert DELIMELE et C^o
22, Rue du Calvaire, 22
— NANTES —

Pour tout ce qui concerne **L'ÉLECTRICITÉ**
ÉCLAIRAGE - CHAUFFAGE - APPAREILS DOMESTIQUES - FORCE MOTRICE
Adressez-vous
à la **SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉLECTRICITÉ**
23, Rue de Strasbourg à NANTES
GRAND CHOIX DE LUSTRES — DÉMONSTRATIONS, CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

MOTEURS ÉLECTRIQUES
Neufs et Occasion - Réparations
A. GOHAUD
4, quai de la Maison Rouge - NANTES
Téléphone 81-43
INSTALLATION LUMIÈRE ET FORCE

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES EN TOUS GENRES
F. DELAROUX
19, 21, 27, Rue des Hauts-Pavés - NANTES
Grand choix de Chambres à coucher et salles à manger
FABRICATION SOignée

GUEUDET HABILLE BIEN
10, Rue Crébillon - NANTES
COMMUNIONS
MARINS, Col Ottoman, depuis... 79 fr.
MARINS, Col Danton Serge, depuis... 125 fr.
SMOKING, Serge ou Gabardine, depuis... 175 fr.
TOUT LE VETEMENT
Hommes, Jeunes Gens et Enfants

A affermer en Anjou
A PRIX D'ARGENT OU A MOITIE FRUITS
VIGNOBLE RÉPUTÉ
compréhension : bâtiments d'habitation et d'exploitation, chais, caves dans le tuf, pressoirs, matériel...
Contenance : en vigne blanche et rouge, environ : 10 hect. ; en labour : 4 hect.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. D. FRANÇOIS, licencié en droit, expert-foncier, à ANGERS, 68, boulevard du Roi-René.

D. SAMOUEL & FILS
Experts-Comptables
34, Boulevard Saint-Aignan, 34 - NANTES
Travaux de Comptabilité
Vérification de Lettres de Voiture
Achat et Vente d'Immeubles
FONDS DE COMMERCE